**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ORNE**

---

Etablissement public administratif départemental

N° ISSN : 16220218

# RECUEIL
# DES ACTES ADMINISTRATIFS

**n° 18 06 37**

**Date 30/06/2018**

---

SDIS DE L'ORNE – 12 rue Philippe Lebon 61000 ALENÇON
02.33.81.35.01 – direction@sdis61.fr

# Table des matières

**ARRETES DU PREFET** ..... **4**

SDIS : N°382/SF - Portant établissement de la liste des conseillers techniques du département de l'ORNE, pour l'année 2018 ..... 4

SDIS : N°729/SF - Portant établissement de la liste d'aptitude opérationnelle des emplois du domaine du sauvetage déblaiement du département de l'ORNE, pour l'année 2018 ..... 7

N°728/SF - Portant établissement de la liste d'aptitude opérationnelle des emplois du domaine de la lutte contre les risques chimiques et biologiques du département de l'ORNE, pour l'année 2018 ..... 9

**ARRETE PREFECTORAL** ..... 11

Fixant les listes d'aptitude des personnels assurant des missions de prévention des risques dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, pour l'année 2018 ..... 11

SDIS : N°730/SF - Portant établissement de la liste des conseillers techniques du département de l'ORNE, pour l'année 2018, modifiée le 30 mai 2018 ..... 12

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS** ..... **14**

**REUNION DU 25 JANVIER 2018** ..... **14**

Procès-verbal du rapport n°1 : Approbation des procès-verbaux de la séance du 30 novembre 2017 ..... 14

Procès-verbal du rapport n°4 : Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires par contrat ..... 16

Procès-verbal du rapport n° 5: Modalités d'organisation du concours interne de sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ..... 18

Procès-verbal du rapport n° 6 : Présentation et conclusion du rapport de l'inspection générale de l'administration ..... 20

Procès-verbal du rapport n° 7: Attribution de protection fonctionnelle et juridique ..... 24

Procès-verbal du rapport n° 8: Construction du centre d'incendie et de secours de Mortagne au Perche – Autorisation de programme n°16 – acceptation du terrain ..... 26

Procès-verbal du rapport n° 9: Construction du centre d'incendie et de secours de Mortagne au Perche – Autorisation de programme n°16 – Validation du programme et lancement des consultations ..... 28

Procès-verbal du rapport n° 10: Renouvellement d'un groupement de commandes avec le Conseil Départemental pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel ..... 30

**REUNION DU 15 MARS 2018** ..... **32**

Procès-verbal du rapport n° 1: Approbation des procès-verbaux de la séance du 25 janvier 2018 ..... 32

Procès-verbal du rapport n° 2: Objectif et actions du SDIS – Bilan de l'année 2017 ..... 34

Procès-verbal du rapport n° 8 : Engagement de services civiques supplémentaires ..... 37

Procès-verbal du rapport n° 9 : Modification de la durée d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers volontaires ..... 39

Procès-verbal du rapport n° 10: Tarification d'actions de formation organisées à l'intention de partenaires extérieurs et du grand public ..... 41

Procès-verbal du rapport n° 11 : Organisation de la finale nationale 2019 du parcours sportif et des épreuves athlétiques ..... 44

Procès-verbal du rapport n° 12: Mise en œuvre d'une commission permanente du volontariat ..... 46

Procès-verbal du rapport n° 13: Convention entre les associations de sécurité civile le SAMU et le SDIS 61 ..... 49

Procès-verbal du rapport n° 14 : Réforme de matériels (exercice 2018) ..... 51

Procès-verbal du rapport n° 16: Transformation d'un poste au tableau des effectifs ..... 53

Procès-verbal du rapport n°1 : Approbation des procès-verbaux de la séance du 15 mars 2018 ..... 57

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS ..... 57**

**REUNION DU 21 JUIN 2018 ..... 57**

Procès-verbal du rapport n°3 : Rapport sur l'état du SDIS de l'Orne (bilan social) – Année 2017 ..... 58

Procès-verbal du rapport n° 4: Mise à disposition de moyens matériels et humains au profit de l'association « l'incendiaire » ..... 63

Procès-verbal du rapport n° 5: Convention entre le lycée Saint-François-de-Sales et le SDIS dans le cadre du baccalauréat professionnel « métiers de la sécurité » ..... 65

Procès-verbal du rapport n°6 : Système d'information et de communication ..... 67

Procès-verbal du rapport n°7 : Signature d'une convention de partenariat avec la société Sécuritas ..... 69

Procès-verbal du rapport n°10: Choix de la maitrise d'œuvre pour la construction du centre d'incendie et de secours de Mortagne au Perche ..... 71

Procès-verbal du rapport n°11 : Cession d'un véhicule réformé à titre gratuit ..... 73

# ARRETES DU PREFET

## A R R Ê T E

SDIS : N°382/SF - Portant établissement de la liste des conseillers techniques du département de l'ORNE, pour l'année 2018

**La Préfète**
**Chevalier de la Légion d'Honneur**
**Officier de l'Ordre National du Mérite**
**Chevalier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 04-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

VU le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 relatif aux formations de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté ministériel du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté ministériel du 1er février 1978 approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs-pompiers communaux ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;

VU l'arrêté du 17 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2006 modifié fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;

VU l'arrêté du 2 juillet 2009 a modifié l'arrêté du 6 septembre 2001 fixant le guide national de référence relatif aux feux de forêts ;

VU l'arrêté du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

VU l'arrêté ministériel du 6 décembre 2013 relatif à l'encadrement des activités physiques chez les sapeurs-pompiers ;

VU la circulaire du 8 novembre 1990 relative à l'enseignement de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation des systèmes de transmissions ;

VU la note d'information n°99-581de 1999 relative à la conduite définissant les formations du domaine spécialisé de la conduite des moyens terrestres et nautiques ;

Considérant les qualifications requises par les intéressés ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Il est institué auprès de la Préfète du département de l'ORNE des conseillers techniques départementaux du service d'incendie et de secours.

| Spécialité | Grade | Nom Prénom |
|---|---|---|
| Formation des sapeurs-pompiers | Ingénieur Principal | RICHARD Sandrine |
| Sauvetage déblaiement | Lieutenant | COMPERE Patrice |
| Risques radiologiques | Commandant | FOLTZER Thierry |
| Prévention | Capitaine | FERARD Jean-Yves |
| Feux de forêts | Lieutenant | LECHEVALLIER Jean-Paul |
| Chimiques et biologiques | Commandant | DELANDRE Ulrich |
| Activités physiques et sportives | Lieutenant | FOLLIOT Franck |
| Systèmes de transmissions | Commandant | MARATHON Sébastien |
| Conduite | Lieutenant | DELAUNEY Christophe |

**ARTICLE 2** : Cette liste est valable à compter du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2018.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne.

Fait à Alençon, le 8 janvier 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours,
Pour le Directeur et par délégation
Le Directeur Départemental Adjoint,

Signé : Lieutenant-colonel Sébastien PLANCHON

**A R R Ê T E**

SDIS : N°729/SF - Portant établissement de la liste d'aptitude opérationnelle des emplois du domaine du sauvetage déblaiement du département de l'ORNE, pour l'année 2018

**La Préfète**
**Chevalier de la Légion d'Honneur**
**Officier de l'Ordre National du Mérite**
**Chevalier du Mérite agricole**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R. 1424-52 ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : A l'issue du contrôle défini par les textes réglementaires, les sapeurs-pompiers dont les noms suivent sont déclarés aptes à participer aux opérations liées au sauvetage déblaiement pour l'année 2018 :

| Grade | Nom Prénom | emploi |
|---|---|---|
| Capitaine | FERARD Jean-Yves | Chef de section sauveteur déblayeur |
| Lieutenant | COMPERE Patrice | Chef de section sauveteur déblayeur |
| Lieutenant | GUIHENEUC Johan | Chef de section sauveteur déblayeur |
| Lieutenant | SALMON Daniel | Chef d'unité sauveteur déblayeur |
| Adjudant-chef | BRIMANT Sébastien | Chef d'unité sauveteur déblayeur |
| Adjudant-chef | LOUVET Laurent | Chef d'unité sauveteur déblayeur |
| Sergent-chef | LECOURT Adrien | Chef d'unité sauveteur déblayeur |
| Sergent-chef | SABATIER Jérôme | Chef d'unité sauveteur déblayeur |
| Sergent | LERAITRE Samuel | Chef d'unité sauveteur déblayeur |

| | | |
|---|---|---|
| Lieutenant | BORDEL Loïc | Sauveteur déblayeur |
| Adjudant-chef | LAHOUGUE Olivier | Sauveteur déblayeur |
| Adjudant-chef | MARIE Sébastien | Sauveteur déblayeur |
| Adjudant | NAVET Frédéric | Sauveteur déblayeur |
| Adjudant | VAUCELLE Arnaud | Sauveteur déblayeur |
| Sergent-chef | DUPONT Jean-Michel | Sauveteur déblayeur |
| Sergent | CATEZ Stéphane | Sauveteur déblayeur |
| Sergent | RUFFAUT Francis | Sauveteur déblayeur |
| Caporal-chef | PAUMARD Stéphane | Sauveteur déblayeur |
| Caporal | LAPLANCHE Bertrand | Sauveteur déblayeur |

**ARTICLE 2** : Cette liste est valable à compter du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2018.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne

Fait à Alençon, le 8 janvier 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours,
Pour le Directeur et par délégation
Le Directeur Départemental Adjoint,

Signé : Lieutenant-colonel Sébastien PLANCHON

**A R R Ê T E**

N°728/SF - Portant établissement de la liste d'aptitude opérationnelle des emplois du domaine de la lutte contre les risques chimiques et biologiques du département de l'ORNE, pour l'année 2018

**La Préfète**
**Chevalier de la Légion d'Honneur**
**Officier de l'Ordre National du Mérite**
**Chevalier du Mérite agricole**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R. 1424-52 ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

Vu les certificats médicaux défini par l'arrêté du 6 mai 2000 modifié ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : A l'issue du contrôle défini par les textes réglementaires, les sapeurs-pompiers dont les noms suivent sont déclarés aptes à participer aux opérations liées aux risques chimiques et biologiques pour l'année 2018 :

| Grade | Nom Prénom | emploi |
|---|---|---|
| Lieutenant-colonel | PLANCHON Sébastien | chef de CMIC |
| Commandant | DELANDRE Ulrich | chef de CMIC |
| Commandant | JOURDAN Loïc | chef de CMIC |
| Commandant | LIEVRE Jean-François | chef de CMIC |
| Commandant | MARATHON Sébastien | chef de CMIC |
| Lieutenant | LECHEVALLIER Jean-Paul | chef de CMIC |
| Capitaine | DEWAS Laurent | chef d'équipe intervention |
| Lieutenant | DELAUNEY Christophe | chef d'équipe intervention |
| Lieutenant | FOLLIOT Franck | chef d'équipe intervention |
| Lieutenant | HAY Patrice | chef d'équipe intervention |
| Lieutenant | MARTIN Joël | chef d'équipe intervention |
| Lieutenant | NATARIO Christophe | chef d'équipe intervention |
| Adjudant-chef | DOUVENOULT Vincent | chef d'équipe intervention |

| | | |
|---|---|---|
| Adjudant-chef | LAHOUGUE Olivier | chef d'équipe intervention |
| Adjudant-chef | LEFRANC Fabrice | chef d'équipe intervention |
| Adjudant-chef | LOUVET Laurent | chef d'équipe intervention |
| Adjudant | BALAVOINE Jean-Baptiste | chef d'équipe intervention |
| Adjudant | GANDON Mickaël | chef d'équipe intervention |
| Sergent-chef | DAGRON Thomas | chef d'équipe intervention |
| Sergent-chef | MEURISSE Frédéric | chef d'équipe intervention |
| Sergent-chef | VIGNERON Nicolas | chef d'équipe intervention |
| Sergent | ROUSSEL Romain | chef d'équipe intervention |
| Adjudant-chef | CHOISNET Denis | chef d'équipe reconnaissance |
| Adjudant-chef | MONNIER Jean-Luc | chef d'équipe reconnaissance |
| Adjudant | DRYBURGH Régis | chef d'équipe reconnaissance |
| Adjudant | LAIGRE Jérôme | chef d'équipe reconnaissance |
| Adjudant | LECUREUIL Mathieu | chef d'équipe reconnaissance |
| Sergent-chef | BETTON Mathieu | chef d'équipe reconnaissance |
| Sergent-chef | BOYARD Jean-Marc | chef d'équipe reconnaissance |
| Sergent-chef | DUCHEMIN Franck | chef d'équipe reconnaissance |
| Sergent-chef | KIRIMAT Sébastien | chef d'équipe reconnaissance |
| Sergent-chef | ROBERT Jérémy | chef d'équipe reconnaissance |
| Sergent-chef | VILETTE Benoît | chef d'équipe reconnaissance |
| Sergent | CHAPRON Cédric | chef d'équipe reconnaissance |
| Sergent | HARELLE Laurent | chef d'équipe reconnaissance |
| Sergent | LEVEILLE Laurent | chef d'équipe reconnaissance |
| Sergent | LOISON Anthony | chef d'équipe reconnaissance |
| Caporal | BLOSSIER Guillaume | chef d'équipe reconnaissance |
| Caporal | BOURLIER Dimitri | chef d'équipe reconnaissance |
| Caporal | LECOMTE Wilfried | chef d'équipe reconnaissance |
| Caporal | LOYEN Arthur | chef d'équipe reconnaissance |
| Caporal | MOTTIER Antoine | chef d'équipe reconnaissance |
| Sapeur 1ère classe | GERMAIN Anne | Equipier reconnaissance |

**ARTICLE 2** : Cette liste est valable à compter du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2018.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne.

Fait à Alençon, le 19 janvier 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours,
Pour le Directeur et par délégation
Le Directeur Départemental Adjoint,

Signé : Lieutenant-colonel Sébastien PLANCHON

**ARRETE PREFECTORAL**

Fixant les listes d'aptitude des personnels assurant des missions de prévention des risques dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, pour l'année 2018

**La Préfète**
**Chevalier de la Légion d'Honneur**
**Officier de l'Ordre National du Mérite**
**Chevalier du Mérite agricole**

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L 1424-4 et suivants, l'ensemble des lois n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile,

- Vu les décrets n°2001-680, 682 et 683 du 30 juillet 2001 modifiés portant modification du statut des sapeurs-pompiers professionnels,

- Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié portant sur la création des commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité,

- Vu l'arrêté préfectoral du 5 septembre 1991 portant création du corps départemental des sapeurs-pompiers,

- Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 2017 relatif à la constitution de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité de l'Orne,

**ARRETE**

ARTICLE 1 La liste des officiers de sapeurs-pompiers professionnels assurant des missions de prévention est établie comme suit à compter du 1er janvier 2018 :

- Colonel Didier RICHARD
- Colonel Sébastien PLANCHON
- Lieutenant-colonel Georges KERLIDOU
- Capitaine Laurent DEWAS
- Capitaine Jean-Yves FERARD
- Lieutenant Philippe COQUAIN
- Lieutenant Erwan DANO
- Lieutenant Joël MARTIN

ARTICLE 2 Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs du SDIS de l'Orne.

Fait à Alençon le 28/05/2018

Signé : Chantal CASTELNOT

**A R R Ê T E**

SDIS : N°730/SF - Portant établissement de la liste des conseillers techniques du département de l'ORNE, pour l'année 2018, modifiée le 30 mai 2018

**La Préfète**
**Chevalier de la Légion d'Honneur**
**Officier de l'Ordre National du Mérite**
**Chevalier du Mérite agricole**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 04-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

VU le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 relatif aux formations de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté ministériel du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté ministériel du 1er février 1978 approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs-pompiers communaux ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;

VU l'arrêté du 17 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2006 modifié fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;

VU l'arrêté du 2 juillet 2009 a modifié l'arrêté du 6 septembre 2001 fixant le guide national de référence relatif aux feux de forêts ;

VU l'arrêté du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

VU l'arrêté ministériel du 6 décembre 2013 relatif à l'encadrement des activités physiques chez les sapeurs-pompiers ;

VU la circulaire du 8 novembre 1990 relative à l'enseignement de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation des systèmes de transmissions ;

VU la note d'information n°99-581de 1999 relative à la conduite définissant les formations du domaine spécialisé de la conduite des moyens terrestres et nautiques ;

Considérant les qualifications requises par les intéressés ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Il est institué auprès de la Préfète du département de l'ORNE des conseillers techniques départementaux du service d'incendie et de secours.

| Spécialité | Grade | Nom Prénom |
|---|---|---|
| Formation des sapeurs-pompiers | Ingénieur Principal | RICHARD Sandrine |
| Sauvetage déblaiement | Lieutenant | COMPERE Patrice |
| Risques radiologiques | Commandant | FOLTZER Thierry |
| Prévention | Capitaine | FERARD Jean-Yves |
| Feux de forêts | Lieutenant | LECHEVALLIER Jean-Paul |
| Chimiques et biologiques | Commandant | DELANDRE Ulrich |
| Activités physiques et sportives | Sergent-chef | RAHAIN Mikaël |
| Systèmes de transmissions | Commandant | MARATHON Sébastien |
| Conduite | Lieutenant | DELAUNEY Christophe |

**ARTICLE 2** : Cette liste est valable à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2018.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne.

Fait à Alençon, le 30 mai 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours,
Pour le Directeur et par délégation
Le Directeur Départemental Adjoint,

Signé : Colonel Sébastien PLANCHON

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS
# REUNION DU 25 JANVIER 2018

CASDIS du 25 JANVIER 2018
Procès-verbal du rapport n° 1

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 25 JANVIER 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne, absente, représentée par Mr Guillaume RAYMOND, directeur de cabinet

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Joaquim PUEYO - M. Claude DUVAL - Mme Christine ROIMIER - Mme Agnès LAIGRE - Mme Béatrice METAYER - M. Jean Michel BOUVIER - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Claude LECHERBONNIER

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Lieutenant-colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT - Adjudant-chef Christian JOURDAIN

**MEMBRES EXCUSES** :
Mr Christophe de BALORRE, Président
Mr Yves GOASDOUE, Mme Monique GUIBOUT, M. Pierre PAVIS, M. Jean LAMY, M. Laurent MARTING, Mme Marie-Françoise FROUEL, M. Jean SELLIER

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°1

## APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2017

CASDIS du 25 JANVIER 2018
Procès-verbal du rapport n° 1

# APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2017

Mme la 1ère vice-présidente Maryse OLIVEIRA ouvre la séance du Conseil d'Administration. Elle présente les excuses des membres absents.

Aucune observation n'ayant été faite par les membres du Conseil d'Administration, les documents reçus par les services de la Préfecture chargés du Contrôle de Légalité le 14 décembre 2017 sont définitivement adoptés comme procès-verbaux de la réunion du 30 novembre 2017, à l'unanimité des membres présents.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé: Maryse OLIVEIRA.

CASDIS du 25 JANVIER 2018
Procès-verbal du rapport n° 4

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 25 JANVIER 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne, absente, représentée par Mr Guillaume RAYMOND, directeur de cabinet

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Joaquim PUEYO - M. Claude DUVAL - Mme Christine ROIMIER - Mme Agnès LAIGRE - Mme Béatrice METAYER - M. Jean Michel BOUVIER - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Claude LECHERBONNIER

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Lieutenant-colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT - Adjudant-chef Christian JOURDAIN

**MEMBRES EXCUSES** :
Mr Christophe de BALORRE, Président
Mr Yves GOASDOUE, Mme Monique GUIBOUT, M. Pierre PAVIS, M. Jean LAMY, M. Laurent MARTING, Mme Marie-Françoise FROUEL, M. Jean SELLIER

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°4

## RECRUEMENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES PAR CONTRAT

CASDIS du 25 JANVIER 2018
Procès-verbal du rapport n° 4

# RECRUTEMENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES PAR CONTRAT

Le décret 2009-1208 du 09 octobre 2009 permet de recruter des sapeurs-pompiers volontaires par contrat.

La souscription de tels contrats est possible :

- Pour le remplacement momentané de sapeurs-pompiers professionnels
- Pour la participation à des dispositifs prévisionnels de surveillance dans un cadre saisonnier
- Pour la participation aux dispositifs prévisionnels répondant à un évènement occasionnel de grande ampleur.

Les durées maximales de contrat sont fixées dans le présent arrêté. La durée totale de contrat ne peut excéder une année pour le remplacement d'un sapeur-pompier professionnel.

Il est nécessaire, pour recourir à de tels contrats, que le Conseil d'Administration du SDIS de l'Orne en vote le principe, dans les limites du budget alloué pour l'exercice concerné.

De plus, les sapeurs-pompiers volontaires devront être titulaires au minimum de la formation initiale de sapeurs-pompiers volontaires et aptes médicalement à tenir l'emploi opérationnel d'équipier. Quel que soit le grade détenu en tant que sapeur-pompier volontaire, l'agent occupe les fonctions opérationnelles dévolues à un sapeur-pompier professionnel du grade de sapeur. A ce titre, il percevra une rémunération comprenant :

- Un traitement indiciaire correspondant au 1er échelon du grade de sapeur
- Une indemnité de feu de 19 %
- Une indemnité de responsabilité d'équipier
- Une indemnité de logement de 10 %
- Au maximum une indemnité de spécialité de niveau 1
- Le Supplément Familial de Traitement (SFT), le cas échéant.

Au titre des prestations, l'agent pourra bénéficier de la participation à la mutuelle et de l'éventuelle prise en charge d'une partie des tickets restaurant.

Ces recrutements permettront de remplacer des agents absents, en cas de disponibilité ou de congés maladie spécifiques par exemple.

**DECISION**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, autorisent le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires par contrat selon les modalités de rémunération précisées ci-dessus.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé: Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 25 JANVIER 2018
Procès-verbal du rapport n° 5

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 25 JANVIER 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne, absente, représentée par Mr Guillaume RAYMOND, directeur de cabinet

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Joaquim PUEYO - M. Claude DUVAL - Mme Christine ROIMIER - Mme Agnès LAIGRE - Mme Béatrice METAYER - M. Jean Michel BOUVIER - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Claude LECHERBONNIER

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Lieutenant-colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT - Adjudant-chef Christian JOURDAIN

**MEMBRES EXCUSES** :
Mr Christophe de BALORRE, Président
Mr Yves GOASDOUE, Mme Monique GUIBOUT, M. Pierre PAVIS, M. Jean LAMY, M. Laurent MARTING, Mme Marie-Françoise FROUEL, M. Jean SELLIER

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°5

## MODALITES D'ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE DE SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

CASDIS du 25 JANVIER 2018
Procès-verbal du rapport n° 5

# MODALITES D'ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE DE SOUS OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Par arrêté du 15 décembre 2017 et suite à l'avis du CASDIS du 30 novembre 2017, le SDIS de l'Orne a décidé d'ouvrir pour 2018 un concours interne d'accès au grade de **sergent** de sapeurs-pompiers professionnels, dans le cadre d'emploi des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels.

Dans ce cadre, des négociations ont été menées avec le Centre de Gestion de l'Orne pour connaitre les conditions d'une éventuelle prise en charge des tâches administratives inhérentes à l'organisation de ce concours.

Le Centre de Gestion de l'Orne propose au SDIS de l'Orne, une mission **d'appui technique** de la préinscription sur l'espace Internet dédié, à la gestion des candidats jusqu'à l'admission pour un montant forfaitaire de 600€.

Cette collaboration doit se traduit par la signature d'une convention.

Il vous est donc proposé de bien vouloir valider ce partenariat très intéressant pour le SDIS et de m'autoriser à signer la convention dont le projet figure en annexe.

Il vous est également proposé de fixer la participation financière des SDIS qui pourraient nommer des agents inscrits sur notre liste d'aptitude à **1 500 €**.

**DECISION**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable sur ces propositions et autorisent le président à :

- signer la convention d'appui technique avec le Centre De Gestion de l'Orne ;
- valider le montant de la participation financière pour ce concours dans le cadre de la présente délibération.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé: Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 25 JANVIER 2018
Procès-verbal du rapport n° 6

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 25 JANVIER 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne, absente, représentée par Mr Guillaume RAYMOND, directeur de cabinet

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Joaquim PUEYO - M. Claude DUVAL - Mme Christine ROIMIER - Mme Agnès LAIGRE - Mme Béatrice METAYER - M. Jean Michel BOUVIER - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Claude LECHERBONNIER

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Lieutenant-colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT - Adjudant-chef Christian JOURDAIN

**MEMBRES EXCUSES** :
Mr Christophe de BALORRE, Président
Mr Yves GOASDOUE, Mme Monique GUIBOUT, M. Pierre PAVIS, M. Jean LAMY, M. Laurent MARTING, Mme Marie-Françoise FROUEL, M. Jean SELLIER

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°6

## PRESENTATION ET CONCLUSION DU RAPPORT DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION

# PRESENTATION ET CONCLUSION DU RAPPORT DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION

L'inspection générale de l'administration (IGA) et l'inspection générale de la sécurité civil (IGSC) se sont rendues au sein du SDIS de l'Orne du 21 au 25 novembre 2016, dans une démarche d'évaluation permanente des SDIS.

Cette mission avait pour objectif d'apprécier les conditions de fonctionnement du SDIS en se prononçant, notamment :

- Sur l'adéquation des moyens aux différents types de missions,
- L'activité du SDIS en examinant particulièrement le secours aux personnes,
- La qualité du maillage territorial,
- La politique de développement du volontariat au regard des objectifs fixés nationalement.

La mission a pu atteindre les objectifs qu'elle s'était fixée et n'a pas donné lieu à la rédaction d'un rapport technique de l'IGSC.

Au terme de cette évaluation une liste des recommandations a été établie et adressée aux différents acteurs du secours DGSCGC-DGCL, Préfecture, ARS et bien évidemment au SDIS. (cf liste des recommandations en annexe)

La mission s'est penchée prioritairement sur les points suivants :

- Le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR)
- L'adéquation des moyens aux missions du SDIS
- La gouvernance du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- L'activité du secours à personne
- La politique de développement du volontariat.

Les points développés ci-dessous sont une synthèse des recommandations à destination du SDIS.

## 1. Le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR)

La mission a étudié le SDACR qui date de 2013. Selon l'IGA, le SDACR est descriptif et recense l'ensemble des risques du département, décrit l'organisation du SDIS et inventorie les moyens disponibles. Il est peu ambitieux et les évolutions proposées se limitent à des constats.
Il aurait été souhaitable de se projeter dans l'avenir. C'est l'objet de la recommandation n°1.

## 2. L'adéquation des moyens aux missions du SDIS

- L'activité et le maillage territorial

Afin de faire face à 2 réalités qui sont les contraintes budgétaires et l'évolution d'une population vieillissante donc exigeante en matière de SAP, le SDIS de l'Orne devra réfléchir à la révision des effectifs engagés lors de certaines missions (recommandation n° 2).

Le SDIS de l'Orne a décidé de créer des communautés de centres afin d'améliorer la disponibilité opérationnelle mais cette organisation actuelle place le SDIS de l'Orne hors du champ de la réglementation. Cette situation est à l'étude dans la recommandation n°3.

La mission s'est interrogée sur la pertinence de certaines unités qui fait l'objet de la recommandation n°4.

- Les moyens matériels, financiers et potentiel humain

Globalement le parc est assez âgé. L'IGA recommande de procéder à une nouvelle analyse prospective du plan d'équipement en privilégiant le remplacement par des matériels présentant des capacités quasi-similaires mais moins onéreux. De plus, une réflexion devra être portée sur une mutualisation-acquisition de matériels onéreux. (Recommandations n°5 et 6)

D'un point de vue financier, le coût du SDIS de l'Orne est plutôt mesuré pour la collectivité.

Concernant les ressources humaines, la mission n'ayant pas eu connaissance de difficultés particulières, elle n'a pas effectué des recherches ciblées.

Compte tenu que l'armement en effectif du SDIS est modeste, la mission recommande de proposer de nouvelles modalités d'exécution de certaines missions afin de préserver le potentiel humain. (Recommandation n°7)

. 3. La gouvernance du Service Départemental d'Incendie et de Secours

A niveau globale du SDIS, la mission n'a pas entendu parler de tensions sociales.

La mission a constaté que la convention financière pluriannuelle n'était pas signée depuis 2012 (obligation législative). Elle recommande donc de procéder à la signature de cette convention. En effet rien n'empêche de donner une perspective au SDIS tout en déterminant chaque année l'exacte contribution selon les possibilités du Conseil Départemental. (Recommandation n°9)

Le service interministériel de défense et de protection civile n'a pas accès actuellement au fichier départemental des ERP. Il s'agit d'une anomalie qui doit être rectifiée c'est pourquoi la mission recommande de donner l'accès au Préfet ainsi qu'au SIDPC à ce fichier en information (Recommandation n° 14).

Concernant les prestations sociales la mission estime que l'organisation de distribution est à parfaire (Recommandation n°15)

4. Le secours à personnes

Il représente l'activité principale du SDIS 61.

Face à une population vieillissante et une augmentation du besoin de SAP, l'IGA note la pertinence du recours à tous les moyens disponibles comme ceux des associations agréées de sécurité civile pour le « relevage » des personnes âgées.

Concernant la gestion de l'alerte et des opérations, la mission a étudié l'organisation du CTA / CODIS en comparaison avec le centre de réception et de régulation des appels. Suite à leurs constats, la mission recommande d'étudier la création d'un centre commun de traitement de l'alerte entre le SDIS et le service médical d'aide urgente. (Recommandation n°17)

Au niveau du service de santé et de secours médical, la mission recommande de renforcer ce service en recrutant un médecin-chef rapidement, et conforter son rôle opérationnel par la mise en place d'un véritable soutien sanitaire opérationnel et notamment via la mise en œuvre d'infirmiers protocolés en soins d'urgence. (Recommandation n°19)

5. La politique de développement du volontariat

La mission encourage le SDIS 61 à maintenir ses efforts en faveur du volontariat. Parmi les actions à mener, la semaine de promotion du volontariat mérite d'être retenue.

L'IGA souligne que le régime d'astreinte est à surveiller et l'emploi des doubles statuts est à encadrer. (Recommandation n°21)

Concernant les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires la mission recommande au SDIS qu'une délibération soit rapidement prise afin de définir un montant maximum des indemnités. (Recommandation n°21)

Le taux de féminisation étant plus élevé que la moyenne nationale, la mission constate que des efforts ont déjà été réalisés dans ce domaine. Il est recommandé de poursuivre les efforts entamés et de permettre l'engagement de SPV à mission unique. (Recommandation n°22)

L'encadrement des SPV est à renforcer au niveau des compagnies notamment en procédant à la nomination d'officiers de SPV. (Recommandation n°23)

CONCLUSION

La mission conclue que le SDIS de l'Orne est un établissement public bénéficiant d'atouts qui lui permettent de faire face avec efficacité au quotidien. Elle souligne la capacité d'anticipation des décideurs.

Les efforts devront se concentrer sur un maintien de la qualité de service sans accroissement vraisemblable des effectifs. De plus d'un point de vue de l'organisation territoriale la voie du regroupement des centres s'imposera à terme.

L'évolution très significative de l'activité du SAP constitue un point de préoccupation qui devrait nécessiter de proposer des mesures sans attendre les prochains débats concomitants à l'élaboration du SDACR.

Le SDIS devra également imaginer des modes de partenariats et de mutualisations plus prononcés avec ses homologues proches.

Le SDIS de l'Orne doit relever un véritable défi opérationnel, car celui-ci se trouve quand même confronté à une stagnation des moyens qui lui sont alloués.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé: Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 25 JANVIER 2018
Procès-verbal du rapport n° 7

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 25 JANVIER 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne, absente, représentée par Mr Guillaume RAYMOND, directeur de cabinet

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Joaquim PUEYO - M. Claude DUVAL - Mme Christine ROIMIER - Mme Agnès LAIGRE - Mme Béatrice METAYER - M. Jean Michel BOUVIER - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Claude LECHERBONNIER

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Lieutenant-colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT - Adjudant-chef Christian JOURDAIN

**MEMBRES EXCUSES** :
Mr Christophe de BALORRE, Président
Mr Yves GOASDOUE, Mme Monique GUIBOUT, M. Pierre PAVIS, M. Jean LAMY, M. Laurent MARTING, Mme Marie-Françoise FROUEL, M. Jean SELLIER

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°7

## ATTRIBUTION DE PROTECTION FONCTIONNELLE ET JURIDIQUE

CASDIS du 25 JANVIER 2018
Procès-verbal du rapport n° 7

# ATTRIBUTION DE PROTECTION FONCTIONNELLE ET JURIDIQUE

Dans le cadre d'une affaire judiciaire en cours, plusieurs sapeurs-pompiers du corps départemental ont été victimes de comportements susceptibles de constituer des faits potentiellement délictueux.

Cette affaire sera prochainement jugée par le tribunal de Grande Instance d'Argentan.

Cinq de ces sapeurs-pompiers volontaires, Jérôme COUSIN, Océane MESAS, Guillaume THOMMEREL, David GAHERY et Alexandre BARANGER tous les cinq affectés au centre d'incendie et de secours d'Argentan, sollicitent le bénéfice de la protection fonctionnelle et juridique au titre de l'article 11 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 qui dispose que :

« La collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

La protection allouée aux agents victimes recouvre l'obligation d'assistance juridique qui peut prendre plusieurs formes dont la prise en charge financière des honoraires d'avocats et autres frais de procédure occasionnels.

**DECISION**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable sur ces propositions et autorisent le président à :

- accorder la protection fonctionnelle à ces 5 sapeurs-pompiers volontaires ;
- prendre en charge par le SDIS les frais d'avocat et procédure relatifs à ces affaires au titre de la protection fonctionnelle.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé: Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 25 JANVIER 2018
Procès-verbal du rapport n° 8

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 25 JANVIER 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne, absente, représentée par Mr Guillaume RAYMOND, directeur de cabinet

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Joaquim PUEYO - M. Claude DUVAL - Mme Christine ROIMIER - Mme Agnès LAIGRE - Mme Béatrice METAYER - M. Jean Michel BOUVIER - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Claude LECHERBONNIER

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Lieutenant-colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT - Adjudant-chef Christian JOURDAIN

**MEMBRES EXCUSES** :
Mr Christophe de BALORRE, Président
Mr Yves GOASDOUE, Mme Monique GUIBOUT, M. Pierre PAVIS, M. Jean LAMY, M. Laurent MARTING, Mme Marie-Françoise FROUEL, M. Jean SELLIER

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°8

## CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MORTAGNE AU PERCHE

## AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16

## ACCEPTATION DU TERRAIN

CASDIS du 25 JANVIER 2018
Procès-verbal du rapport n° 8

# CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MORTAGNE AU PERCHE

## AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16

## ACCEPTATION DU TERRAIN

Le Conseil d'Administration du 7 décembre 2016 a validé la construction d 'un nouveau centre d'incendie et de secours à Mortagne au Perche et, la création de l'autorisation de programme N° 16 pour réaliser ce projet.

La faisabilité de ce projet reposait par ailleurs sur l'accord de la communauté de communes à céder au S.D.I.S. un terrain judicieusement placé et viabilisé.

Le 9 novembre 2017, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche a autorisé la cession d'une partie de terrain d'une superficie d'environ, 10 000 m² sur la parcelle cadastrée AO555, située sur la zone d'activité de Préfontaine.

Ce terrain présentant toutes les conditions requises, il est proposé aux membres du CASDIS de l'accepter pour y construire le nouveau centre de secours, le bornage de ce terrain étant pris en charge par la CDC du Pays de Mortagne au Perche.

Par ailleurs, ce même Conseil Communautaire a accepté de contribuer au projet à hauteur de 30%, comprenant le coût du terrain, les frais d'acte et de bornage ainsi que les frais de VRD nécessaires, sur la base d'une opération estimée à 2 250 000 € H.T.

**DECISION**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré :

- Acceptent le terrain aux conditions précisées ci-dessus
- Autorisent le Président à signer toute pièce nécessaire à la cession du terrain ou à la réalisation de cette opération.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé: Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 25 JANVIER 2018
Procès-verbal du rapport n° 9

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 25 JANVIER 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne, absente, représentée par Mr Guillaume RAYMOND, directeur de cabinet

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Joaquim PUEYO - M. Claude DUVAL - Mme Christine ROIMIER - Mme Agnès LAIGRE - Mme Béatrice METAYER - M. Jean Michel BOUVIER - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Claude LECHERBONNIER

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Lieutenant-colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT - Adjudant-chef Christian JOURDAIN

**MEMBRES EXCUSES** :
Mr Christophe de BALORRE, Président
Mr Yves GOASDOUE, Mme Monique GUIBOUT, M. Pierre PAVIS, M. Jean LAMY, M. Laurent MARTING, Mme Marie-Françoise FROUEL, M. Jean SELLIER

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°9

## CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MORTAGNE AU PERCHE

## AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16

## VALIDATION DU PROGRAMME ET LANCEMENT DES CONSULTATIONS

CASDIS du 25 JANVIER 2018
Procès-verbal du rapport n° 9

# CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MORTAGNE AU PERCHE

## AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16

## VALIDATION DU PROGRAMME ET LANCEMENT DES CONSULTATIONS

Dans le cadre de la construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Mortagne au Perche, il vous est proposé le programme de cette opération, joint en annexe.

Ce programme est issu des conclusions du groupe de travail chargé de préciser les conditions entourant la programmation et le financement des opérations bâtimentaires, dont les travaux ont fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration en date du 6 novembre 2014.

Par ailleurs, il est également nécessaire de lancer les consultations suivantes afin de mener à bien ce projet :

- La conduite d'opération;
- La maîtrise d'œuvre;
- La coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé;
- Le contrôle technique.

**DECISION**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré :

- Valident le programme de l'opération (quelques rectifications doivent cependant être effectuées).
- Autorisent le Président à lancer les consultations ci-dessus, à choisir leurs attributaires et à signer toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé: Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 25 JANVIER 2018
Procès-verbal du rapport n° 10

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 25 JANVIER 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne, absente, représentée par Mr Guillaume RAYMOND, directeur de cabinet

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Joaquim PUEYO - M. Claude DUVAL - Mme Christine ROIMIER - Mme Agnès LAIGRE - Mme Béatrice METAYER - M. Jean Michel BOUVIER - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Claude LECHERBONNIER

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Lieutenant-colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT - Adjudant-chef Christian JOURDAIN

**MEMBRES EXCUSES** :
Mr Christophe de BALORRE, Président
Mr Yves GOASDOUE, Mme Monique GUIBOUT, M. Pierre PAVIS, M. Jean LAMY, M. Laurent MARTING, Mme Marie-Françoise FROUEL, M. Jean SELLIER

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°10

## RENOUVELLEMENT D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL

CASDIS du 25 JANVIER 2018
Procès-verbal du rapport n° 10

# RENOUVELLEMENT D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL

Une convention de groupement de commandes portant sur la fourniture et l'acheminement de gaz naturel a été signée le 25 juin 2014 avec la Préfecture de l'Orne, le Conseil Départemental de l'Orne et le S.D.I.S. de l'Orne.

Cette convention prend fin au terme de l'exécution du marché subséquent soit le 31 décembre 2018.

Dans la continuité de vouloir travailler en commun afin de mutualiser les compétences, le Département et le S.D.I.S. souhaitent poursuivre cette collaboration conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics relatifs à la constitution des groupements de commandes.

Il vous est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes réunissant plusieurs partenaires pour des marchés communs à ces entités qui seront initiés pour leur approvisionnement en gaz de ville sur la période 2019—2022.

Pour ce faire, il vous est proposé la signature d'une nouvelle convention constitutive, paraphée par les membres du groupement de commandes, qui doit notamment désigner un coordonnateur du groupement, chargé de la passation, l'attribution, la signature et la notification du marché.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution.

**DECISION**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré :

- Autorisent le S.D.I.S. de l'Orne à adhérer au groupement de commandes;
- Autorisent le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir
- Autorisent le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre du groupement de commandes;
- Prennent acte que la commission d'appel d'offres sera celle du Département de l'Orne (coordonnateur du groupement).

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé: Maryse OLIVEIRA

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

# REUNION DU 15 MARS 2018

CASDIS du 15 MARS 2018
Procès-verbal du rapport n° 1

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 15 MARS 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Jean Michel BOUVIER - M. Jean-Claude PAVIS - M. Pierre PAVIS - M. Jean LAMY - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Didier RICHARD, Directeur Départemental
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
M.me Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Vincent SEGOUIN - M. Yves GOASDOUE - Mme Monique GUIBOUT, M. Claude LECHERBONNIER - M. Laurent MARTING - Mme Christine ROIMIER - M. Jean SELLIER - M. Claude DUVAL
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°1

## APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2018

CASDIS du 15 MARS 2018
Procès-verbal du rapport n° 1

# APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2018

Mme la 1ère vice-présidente Maryse OLIVEIRA ouvre la séance du Conseil d'Administration. Elle présente les excuses des membres absents.

Aucune observation n'ayant été faite par les membres du Conseil d'Administration, les documents reçus par les services de la Préfecture chargés du Contrôle de Légalité le 6 février 2018 sont définitivement adoptés comme procès-verbaux de la réunion du 25 janvier 2018, à l'unanimité des membres présents.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé : Maryse OLIVEIRA.

CASDIS du 15 MARS 2018
Procès-verbal du rapport n° 2

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 15 MARS 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Jean Michel BOUVIER - M. Jean-Claude PAVIS - M. Pierre PAVIS - M. Jean LAMY - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Didier RICHARD, Directeur Départemental
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
M.me Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Vincent SEGOUIN - M. Yves GOASDOUE - Mme Monique GUIBOUT, M. Claude LECHERBONNIER - M. Laurent MARTING - Mme Christine ROIMIER - M. Jean SELLIER - M. Claude DUVAL
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°2

## OBJECTIFS ET ACTIONS DU SDIS
## BILAN DE L'ANNEE 2017

# OBJECTIFS ET ACTIONS DU SDIS
# BILAN DE L'ANNEE 2017

Lors de sa séance du 21 juin 2017, notre conseil d'administration a adopté les objectifs et actions de notre nouveau projet d'établissement pour les année 2017 à 2019.

Nous avions décidé qu'un bilan des actions réalisées et restant à mener serait présenté chaque année devant notre assemblée.

C'est la raison pour laquelle, je vous présente les principales actions menées par le SDIS en 2017. On peut citer notamment :

- Etablir un organigramme détaillé décrivant les missions des groupements, centres et services.
- Homogénéiser le suivi administratif des instances.
- Regrouper la gestion des ordres de mission et des déplacements.
- Elaborer la procédure permettant de vérifier la cohérence entre inventaires comptables et matières.
- Mettre en œuvre le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).
- Développer les exercices de cadres sur les nouvelles menaces.
- En lien avec les SDIS normands, régionaliser le Partenariat de Formation Professionnelle Territorialisé avec le CNFPT.
- Mettre en place les protocoles infirmiers pour les soins d'urgence (PISU).
- Mettre en place une démarche de prévention dans le domaine du harcèlement et des addictions.
- Développer des synergies institutionnelles avec les SDIS voisins.

Au total, ce sont 25 actions qui ont été conduites et évaluées en 2017 contre 33 en 2016. Des critères de mesures permettant d'évaluer les actions réalisées ont été mis en place comme chaque année dans le cadre des revues de gestion au sein du comité de direction.

L'évaluation de l'atteinte des objectifs s'est également appuyée sur les indicateurs du contrôle de gestion.

Le suivi des actions a concerné l'ensemble des groupements et services du SDIS.

On constate que sur 25 actions, 11 ont été réalisées soit 44% (52% en 2016), 10 ont été partiellement réalisées soit 40 % (36% en 2016) et enfin 4 n'ont pas été réalisées soit 16% (12% en 2016).

Il en ressort un niveau globalement assez correct puisque plus d'une action sur deux a été menée à terme ou est en bonne voie de réalisation.

Par ailleurs, les actions partiellement réalisées sont principalement le résultat d'évènements qui s'inscrivent dans la durée notamment sur la période 2017 à 2019 (à titre d'exemple : Poursuivre les actions d'évaluation de la sollicitation en secours à personne - Poursuivre l'évaluation de la capacité opérationnelle des unités opérationnelles - Elaborer et mettre en œuvre un plan de continuité de service du SDIS - Analyser les conséquences de l'étude de vulnérabilité du système de réception et de diffusion de l'alerte et évaluer son coût - Evaluer l'ensemble des mesures de nature à renforcer les liens entre les élus locaux (communes nouvelles et communautés de communes) et les sapeurs-pompiers afin de les sensibiliser sur la disponibilité au sein des nouveaux territoires ....

Les quatre actions non réalisées relèvent pour l'une d'entre elles de l'organisation interne en vue de proposer une offre de services réactive et adaptée aux centres de secours, pour la seconde des conditions de délégation au sein du SDIS, pour la troisième des règles d'emploi des sapeurs-pompiers sous double statut et enfin pour la quatrième de la mise en œuvre du compte personnel d'activité.

Le tableau de synthèse relatif à l'atteinte des objectifs de l'année 2017 est joint en annexe; le document d'analyse détaillé est tenu à disposition des membres du conseil d'administration.

**DECISION**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, approuvent les résultats des objectifs et actions du SDIS au titre de 2017.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé : Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 15 MARS 2018
Procès-verbal du rapport n° 8

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 15 MARS 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Jean Michel BOUVIER - M. Jean-Claude PAVIS - M. Pierre PAVIS - M. Jean LAMY - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Didier RICHARD, Directeur Départemental
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
M.me Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Vincent SEGOUIN - M. Yves GOASDOUE - Mme Monique GUIBOUT, M. Claude LECHERBONNIER - M. Laurent MARTING - Mme Christine ROIMIER - M. Jean SELLIER - M. Claude DUVAL
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°8

## ENGAGEMENT DE SERVICES CIVIQUES SUPPLEMENTAIRES

CASDIS du 15 MARS 2018
Procès-verbal du rapport n° 8

# ENGAGEMENT DE SERVICES CIVIQUES SUPPLEMENTAIRES

Grâce aux services civiques, le gouvernement développe depuis de nombreuses années l'engagement des jeunes pour des missions d'intérêt général dans des domaines d'action identifiés.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne a sollicité son premier agrément au cours de l'année 2013, ce dernier ayant fait l'objet d'un renouvellement en date du 21 juin 2016.

Notre établissement souhaite pleinement participer à cet engagement citoyen. Il s'agit d'une opportunité pour promouvoir le volontariat, clé de voûte du modèle français de sécurité civile, tout en apportant aux jeunes une qualification recherchée dans les métiers de la sécurité.

Les missions opérationnelles ont été intégrées dans le dispositif par le décret n° 2017-1028 du 10 mai 2017. Ces évolutions règlementaires nous permettent de prendre toute notre part à ce dispositif national.

Afin de pouvoir intégrer des jeunes aux parcours diversifiés au sein de notre SDIS, un partenariat avec les missions locales du territoire ornais est établi. Il nous permettra d'augmenter la mixité au sein de nos centres de secours disposant d'une garde postée.

Il est proposé de solliciter une modification de l'agrément actuel, pour porter le nombre d'engagés du service civique de 3 à 15. L'agrément actuel permet de mener des missions ponctuelles identifiées. Les 12 engagements supplémentaires permettront d'intégrer 12 jeunes au sein des centres de secours pour des missions opérationnelles.

Le coût mensuel à la charge du SDIS pour chaque engagé du service civique s'élève à 107,59 €.

**DECISION**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, autorisent :

- à signer tout document nécessaire à la modification de l'agrément relatif aux engagés du service civique ;
- à signer les contrats individuels d'engagement des services civiques.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé : Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 15 MARS 2018
Procès-verbal du rapport n° 9

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 15 MARS 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Jean Michel BOUVIER - M. Jean-Claude PAVIS - M. Pierre PAVIS - M. Jean LAMY - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Didier RICHARD, Directeur Départemental
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
M.me Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Vincent SEGOUIN - M. Yves GOASDOUE - Mme Monique GUIBOUT, M. Claude LECHERBONNIER - M. Laurent MARTING - Mme Christine ROIMIER - M. Jean SELLIER - M. Claude DUVAL
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°9

## MODIFICATION DE LA DUREE D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

# MODIFICATION DE LA DUREE D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

La réforme relative aux sapeurs-pompiers volontaires de 2013 a pour fondement l'adéquation entre le grade et la fonction opérationnelle. Un sapeur-pompier volontaire doit détenir la formation de chef d'agrès tout engin et être adjudant pour occuper les fonctions de chef d'agrès d'un engin à deux équipes (FPT, CCR).

Lors de la séance en date du 18 octobre 2013, le CASDIS a porté à 50 % le taux d'encadrement des sous-officiers de sapeurs-pompiers volontaires, pour garantir la réponse opérationnelle pendant la période transitoire, qui prendra fin le 31 décembre 2019. De plus, le principe de nomination des agents au grade supérieur après formation avait été retenu.

Le SDIS de l'Orne a assuré des formations de chef d'agrès tout engin dès la fin de l'année 2015 sans attendre que les agents disposent de l'ancienneté nécessaire pour être nommé adjudant. Cette disposition permet au CTA-CODIS d'assurer l'engagement d'un engin incendie de proximité. Il est alors nécessaire d'engager au moins un adjudant d'un autre centre de secours pour répondre aux obligations règlementaires.

Actuellement, les agents titulaires de la formation et ayant acquis les compétences nécessaires à l'emploi de chef d'agrès d'un engin à deux équipes, peuvent tenir l'emploi opérationnel après leur nomination au grade supérieur, avec une ancienneté de 6 ans dans leur grade de sergent.

Pour assurer la bonne organisation des secours, le décret 2017-1610 du 27 novembre 2017, permet au CASDIS, après avis du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires du SDIS (CCDSPV), de réduire la durée de nomination au grade d'adjudant dans la limite de deux ans.

C'est pourquoi, il vous est proposé de permettre la promotion d'un sergent de sapeurs-pompiers volontaires au grade d'adjudant lorsqu'il justifie de quatre ans d'ancienneté dans son grade.

La durée minimale de nomination pour les sapeurs-pompiers professionnels a été ramenée de la même façon de six à quatre ans par décret du 09 février 2017, avec une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2019.

Cette réduction de la durée d'avancement de grade n'entraine aucun impact financier.

Cette proposition doit être adoptée par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour devenir applicable. Elle pourrait prendre effet au 1er avril 2018. La CATSIS a émis un avis favorable lors de sa séance du 22 janvier 2018. Au préalable, elle sera soumise, pour avis, au Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires du SDIS (CCDSPV).

**DECISION**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable sur cette proposition et permettent, à compter du 1er avril 2018, une promotion au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers volontaires après une ancienneté réduite à 4 années dans le grade de sergent et avec un validation de la formation de chef d'agrès tout engin.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé : Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 15 MARS 2018
Procès-verbal du rapport n° 10

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 15 MARS 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Jean Michel BOUVIER - M. Jean-Claude PAVIS - M. Pierre PAVIS - M. Jean LAMY - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Didier RICHARD, Directeur Départemental
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
M.me Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Vincent SEGOUIN - M. Yves GOASDOUE - Mme Monique GUIBOUT, M. Claude LECHERBONNIER - M. Laurent MARTING - Mme Christine ROIMIER - M. Jean SELLIER - M. Claude DUVAL
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°10

## TARIFICATION D'ACTIONS DE FORMATION ORGANISEES A L'INTENTION DE PARTENAIRES EXTERIEURS ET DU GRAND PUBLIC

# TARIFICATION D'ACTIONS DE FORMATION ORGANISEES A L'INTENTION DE PARTENAIRES EXTERIEURS ET DU GRAND PUBLIC

Face aux évènements majeurs auxquels la France a eu à faire face ces derniers mois et années, qu'ils soient climatiques, industriels ou terroristes, il parait nécessaire d'accentuer les actions pour améliorer la résilience de la population en lui permettant d'être le plus possible actrice de sa propre sécurité.

C'est pourquoi, le SDIS de l'Orne a la volonté d'ouvrir plus largement son Centre de Formation Territorial à des partenaires extérieurs, publics ou privés. Il souhaite ainsi proposer des actions de formation qui permettront de diffuser plus largement une culture de sécurité civile au sein de la population. Cette ouverture permettra également de promouvoir encore plus le volontariat, clé de voute du modèle français de sécurité civile.

Afin de pouvoir toucher le public le plus large possible, le SDIS souhaite proposer ces actions de formation en partenariat avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Orne (UDSP Orne) : les deux structures sont complémentaires en termes de compétences, d'agréments et de matériels de formation, tout en véhiculant les mêmes valeurs et l'image forte des sapeurs-pompiers.

Dans ce cadre, en complément de la délibération du CASDIS du 30 novembre 2017 relative aux prestations de formation facturables aux services extérieurs, il vous est proposé de valider une tarification spécifique, commune avec l'UDSP, pour les formations détaillées ci-dessous.

Les tarifs proposés comprennent la mise à disposition des matériels et la fourniture des consommables nécessaires à la formation : ceux-ci permettront également de transmettre des messages destinés à la promotion du volontariat. Ils couvrent les frais pédagogiques, administratifs et logistiques.

**SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT** (selon l'arrêté du 30 juin 2017 )

- Formation de 2 H 00 ;
- **Forfait de 75 €** par groupe de 4 à 15 personnes, **plus 5 € par apprenant** ;
- Frais de déplacement éventuels facturés en sus sur la base de la délibération du CASDIS du 30 novembre 2017, à savoir 1,25 € par km sur la base du parcours VIA MICHELIN entre la résidence administrative du formateur et la commune du lieu de formation.

**MODULES DE SENSIBILISATION AUX RISQUES LIES AUX INCENDIES**

- Formation de 1 h 30 ;
- **Forfait de 330 €** pour un groupe de 4 à 12 personnes, **plus 10 € par apprenant** ;
- Possibilité d'adjonction de groupes supplémentaires dans la même demi-journée moyennant un **forfait de 230 €** par groupe supplémentaire de 4 à 12 personnes, **plus 10 € par apprenant** ;
- Possibilité de compléter la formation par d'autres modules pour un **forfait de 230 €** par groupe de 4 à 12 personnes, **plus 10 € par apprenant** ;
- Frais de déplacement éventuels facturés en sus selon la délibération du CASDIS du 30 novembre 2017, à savoir 1,25 € par km sur la base du parcours VIA MICHELIN entre la résidence administrative du formateur et la commune du lieu de formation.

Les modules de sensibilisation aux risques liés aux incendies peuvent porter notamment sur :

- La manipulation des extincteurs (selon le code du travail et les règles R6 APSAD) ;
- Les feux de gaz et d'huile ;
- Les évacuations.

Des modules de sensibilisation complémentaires concernant les risques de sécurité civile pourront être développés sur la même durée d' 1h30 pour des groupes de 4 à 12 personnes en fonction des besoins qui seront exprimés par les partenaires. La tarification des modules de sensibilisation aux risques liés aux incendies leur sera appliquée.

**DECISION**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, autorisent :

- le SDIS à proposer les formations ci-dessus à des partenaires extérieurs en partenariat avec l'UDSP de l'Orne aux conditions détaillées dans le présent rapport ;
- le Président à signer les devis et conventions avec les organismes extérieurs dans le cadre de la présente délibération ;
- le président, à signer toute pièce nécessaire à la promotion et à la réalisation de ces actions de formation.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé : Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 15 MARS 2018
Procès-verbal du rapport n° 11

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 15 MARS 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Jean Michel BOUVIER - M. Jean-Claude PAVIS - M. Pierre PAVIS - M. Jean LAMY - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Didier RICHARD, Directeur Départemental
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
M.me Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Vincent SEGOUIN - M. Yves GOASDOUE - Mme Monique GUIBOUT, M. Claude LECHERBONNIER - M. Laurent MARTING - Mme Christine ROIMIER - M. Jean SELLIER - M. Claude DUVAL
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°11

## ORGANISATION DE LA FINALE NATIONALE 2019 DU PARCOURS SPORTIF ET DES EPREUVES ATHLETIQUES

CASDIS du 15 MARS 2018
Procès-verbal du rapport n° 11

# ORGANISATION DE LA FINALE NATIONALE 2019 DU PARCOURS SPORTIF ET DES EPREUVES ATHLETIQUES

La finale nationale du parcours sportif et des épreuves athlétiques des sapeurs-pompiers (FINAT) est organisée chaque année au mois de juin. Elle mobilise plus de 1 500 personnes entre compétiteurs, accompagnateurs et organisateurs.

Le parcours sportif et les épreuves athlétiques font partie des activités de service des sapeurs-pompiers.

La FINAT devant se dérouler dans l'Ouest de la France et forts de l'organisation de la finale zonale en 2011, les sapeurs-pompiers de l'Orne se sont portés candidats pour l'organiser en 2019 sous l'égide de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Orne.

La commune d'Argentan, qui dispose de très belles installations sportives répondant en tous points au cahier des charges des épreuves, a donné son accord de principe pour mettre gracieusement à disposition le stade Gérard Saint, afin d'organiser cette compétition nationale dans les meilleurs conditions et ainsi mettre à l'honneur tant le département de l'Orne que l'agglomération argentanaise.

Un comité d'organisation a été constitué en partenariat avec l'Union Départementale. En parallèle une association régie par la loi 1901 à été crée auprès de la Préfecture de l'Orne en date du 31 janvier 2018 sous le nom de Comité d'Organisation de la Finale Nationale du Parcours Sportif des Sapeurs Pompiers et des Epreuves Athlétiques (COFINAT).

La réussite d'une manifestation nationale de cette ampleur nécessite l'appui du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne.

C'est pourquoi, il vous est proposé que le SDIS soit partenaire de cet évènement qui valorise l'image des sapeurs-pompiers ornais et du département en mettant à disposition les moyens humains et matériels nécessaires.

**DECISION**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, autorisent le SDIS :

- à être partenaire de la finale nationale du parcours sportif et des épreuves athlétiques des sapeurs-pompiers en participant au comité d'organisation ;
- à mettre à disposition de l'association en charge de l'organisation ses moyens humains et matériels.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé : Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 15 MARS 2018
Procès-verbal du rapport n° 12

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 15 MARS 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Jean Michel BOUVIER - M. Jean-Claude PAVIS - M. Pierre PAVIS - M. Jean LAMY - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Didier RICHARD, Directeur Départemental
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
M.me Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Vincent SEGOUIN - M. Yves GOASDOUE - Mme Monique GUIBOUT, M. Claude LECHERBONNIER - M. Laurent MARTING - Mme Christine ROIMIER - M. Jean SELLIER - M. Claude DUVAL
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°12

## MISE EN OEUVRE D'UNE COMMISSION PERMANENTE DU VOLONTARIAT

# MISE EN OEUVRE D'UNE COMMISSION PERMANENTE DU VOLONTARIAT

La Direction du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne a souhaité mettre en place en lien avec l'Union Départementale un lieu d'échange avec les sapeurs-pompiers volontaires de notre département.

L'objectif est de pouvoir aborder avec une représentativité des sapeurs-pompiers volontaires de notre département des projets d'évolution structurant pour notre corporation. Je citerai à titre d'exemple la fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires. Il s'agit d'un thème au long court qui doit trouver une résonnance départementale.

Pour mener à bien ces travaux, un appel à candidature a été lancé afin de constituer la commission permanente du volontariat. Cette dernière est amenée à se réunir dans un premier temps de façon mensuelle puis dans un second temps de façon trimestrielle.

Cette commission étant co-animée par le SDIS et l'Union Départementale, le Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'Union Départementale et le Lieutenant-colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint, sont chargés du bon fonctionnement de ces réunions.

Le Commandant Jean-François LIEVRE, chef du service des ressources humaines ainsi que le Lieutenant Jean-Paul LECHEVALLIER, chef du service promotion du volontariat prendront également part aux travaux afin de suivre et d'accompagner la démarche.

41 sapeurs-pompiers volontaires ont souhaité faire parti de ce groupe de travail. Au vue du nombre de candidature et afin de facilité le travail de la commission, nous avons du faire un choix et retenir 29 personnes.

Une fois par an, une présentation des axes de réflexions de cette commission sera faite aux membres du Conseil d'Administration.

Une fois par an, une information sera faite aux membres du Conseil d'Administration sur les

Vous trouverez ci-après la composition de la commission permanente du volontariat permettant une représentativité territoriale.

| COMPAGNIE | CI CIS CSC | CDC | GRADE | NOM | PRENOM |
|---|---|---|---|---|---|
| ALENCON | COURTOMER | STE SCO | CNE | DELION | Laurent |
| | ESSAY | LE MELE | LT | GUETRE | Patrick |
| | LE MELE | ESSAY | CAP | GROUTEL | Pierre-Jean |
| | COURTOMER | STE ESCO | 2/CL | JOURDAN | Christelle |
| | ALENCON | ST DENIS | S/C | VILETTE | Benoît |
| | ST DENIS | ALENCON | S/C | HAMELIN | Christophe |
| ARGENTAN | ECOUCHE | | CNE | BELLAN | Stéphane |
| | GACE | | CNE | GUAIS | Eric |
| | GACE | | CAP | LESEINE | Lorine |
| | LE SAP | VIMOUTIERS | LT | TRASSARD | Laëtitia |
| | RANES | CARROUGES | CNE | BAC | Alain |
| | TRUN | CHAMBOIS | CNE | AUBOIRON | Martial |
| | TRUN | CHAMBOIS | ADC | FAUCON | Sébastien |
| FLERS | BRIOUZE | | 1/CL | GRAINDORGE | Alexis |
| | CEAUCE | | LT | FLANDRIN | Philippe |
| | COUTERNE | | CNE | LEVALLET | Eric |
| | DOMFRONT | | LT | DEVEAUX | Aurélien |
| | FLERS | | LT | SUDRE | Anne-Catherine |
| | LA FERTE MACE | | SGC | BOURLIER | Bertrand |
| | PASSAIS | | LT | POTTIER | Emmanuel |
| L'AIGLE | LE MERLERAULT | ST GAUBURGE | 2/CL | DECOSSE | Anne |
| | L'AIGLE | | 1/CL | LOBRY | Magalie |
| | TOUROUVRE | ST MAURICE | ADC | CHARDON | Eric |
| MORTAGNE | BELLEME | NOCE | S/C | DULYS | Christine |
| | LONGNY | | LT | CAILLON | Sébasien |
| | MAUVES | MORTAGNE | SGC | SUZANNE | Clément |
| | MORTAGNE | MAUVES | 2/CL | CHASLIN | Jean Michel |
| | NOCE | BELLEME | LT | GUERLESQUIN | Bruno |
| | REMALARD | BRETONCELLES | SGT | GOUX | Stéphane |

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé : Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 15 MARS 2018
Procès-verbal du rapport n° 13

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 15 MARS 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Jean Michel BOUVIER - M. Jean-Claude PAVIS - M. Pierre PAVIS - M. Jean LAMY - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Didier RICHARD, Directeur Départemental
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
M.me Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Vincent SEGOUIN - M. Yves GOASDOUE - Mme Monique GUIBOUT, M. Claude LECHERBONNIER - M. Laurent MARTING - Mme Christine ROIMIER - M. Jean SELLIER - M. Claude DUVAL
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°13

## CONVENTION ENTRE LES ASSOCIATIONS DE SÉCURITÉ CIVILE, LE SAMU ET LE SDIS

CASDIS du 15 MARS 2018
Procès-verbal du rapport n° 13

# CONVENTION ENTRE LES ASSOCIATIONS DE SÉCURITÉ CIVILE, LE SAMU ET LE SDIS

Trois associations disposent d'un agrément de Sécurité Civile dans l'Orne. Il s'agit pour mémoire de :

- L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Orne (UDSPO)
- La Croix Rouge Française (CRF)
- L'Association Départementale de Protection Civile de l'Orne (ADPC)

A ce titre, ces trois associations réalisent des dispositifs prévisionnels de secours afin d'assurer la sécurité des manifestations ornaises.

Elles assurent alors la prise en charge des personnes prises de malaise ou victimes d'accident sur les lieux des manifestations. Après régulation avec le SAMU, les victimes qui nécessitent d'être dirigées vers une structure hospitalière sont transportées soit par des ambulanciers privés, soit par les sapeurs-pompiers.

Disposant d'un véhicule sanitaire agréé et normalisé, ces trois associations ornaises pourraient réaliser ce type de transport dans le prolongement des dispositifs prévisionnels de secours.

La signature de ces conventions permet de répondre à l'objectif de la maîtrise des interventions dans le domaine du secours à personne. Il n'y a aucune conséquence financière pour le SDIS.

**DECISION**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable sur cette proposition et autorisent le Président à signer les conventions avec les différentes associations.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé : Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 15 MARS 2018
Procès-verbal du rapport n° 14

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 15 MARS 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Jean Michel BOUVIER - M. Jean-Claude PAVIS - M. Pierre PAVIS - M. Jean LAMY - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Didier RICHARD, Directeur Départemental
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
M.me Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Vincent SEGOUIN - M. Yves GOASDOUE - Mme Monique GUIBOUT, M. Claude LECHERBONNIER - M. Laurent MARTING - Mme Christine ROIMIER - M. Jean SELLIER - M. Claude DUVAL
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°14

## REFORME DE MATERIELS
**(exercice 2018)**

CASDIS du 15 MARS 2018
Procès-verbal du rapport n° 14

# REFORME DE MATERIELS
# (exercice 2018)

Des matériels du service départemental d'incendie et de secours de l'Orne sont à réformer.

Il s'agit soit de biens hors service et irréparables, soit d'immobilisations devenues vétustes et obsolètes compte tenu de leur âge et de l'évolution des normes qui régissent les moyens des services d'incendie et de secours.

DECISION

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, autorisent :

- la réforme de ces matériels dans les conditions les plus avantageuses pour le SDIS ;
- le Président à faire pratiquer la vente aux enchères publiques, après récupération éventuelle des pièces qui pourront servir, soit par la Direction Nationale des Interventions Domaniales, soit par l'intermédiaire d'une plateforme Internet spécialisée ;
- le Président à détruire les biens qui ne pourraient pas être vendus ;
- le Président à signer toute pièce qui pourrait être nécessaire à la réforme, à la cession ou à la destruction de ces biens.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé : Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 15 MARS 2018
Procès-verbal du rapport n° 16

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 15 MARS 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Pierre MENAGER

M. Jean Michel BOUVIER - M. Jean-Claude PAVIS - M. Pierre PAVIS - M. Jean LAMY - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - Mme Béatrice METAYER - M. Joaquim PUEYO

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Didier RICHARD, Directeur Départemental
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Adjudant-chef Vincent DOUVENOULT

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
M.me Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Vincent SEGOUIN - M. Yves GOASDOUE - Mme Monique GUIBOUT, M. Claude LECHERBONNIER - M. Laurent MARTING - Mme Christine ROIMIER - M. Jean SELLIER - M. Claude DUVAL
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Lieutenant Daniel SALMON - Capitaine Eric GUAIS - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°16

## TRANSFORMATION D'UN POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

CASDIS du 15 mars 2018
Procès-verbal du rapport n° 16

# TRANSFORMATION D'UN POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

**DECISION**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de transformer le poste tel que défini ci-dessous :

**TRANSFORMATION D'UN POSTE**

Sapeurs-pompiers professionnels

**A compter du 1er septembre 2017**

1 poste
Lieutenant-colonel Colonel
Etat-Major

Cette promotion de grade fait suite à la tenue de la commission d'intégration prévue à l'article 28 du décret 2016-2002 du 30 décembre 2016. La date d'application statutaire est fixée par la commission au 1er septembre 2017.

Les impacts financiers de cette modification sont nuls puisque l'agent est détaché sur un emploi fonctionnel de l'établissement. La promotion de grade n'emporte pas de modification de l'échelon et de l'ancienneté détenus dans l'emploi fonctionnel.

En outre, est présenté ci-après le tableau des effectifs du SDIS arrêté au 1er mars 2018 qui ne tient pas compte de la transformation du poste proposée dans le présent rapport.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé : Maryse OLIVEIRA

| GRADES OU EMPLOIS | CATEGORIES | POSTES CREES | POSTES POURVUS |
|---|---|---|---|
| **FILIERESAPEURS-POMPIERS** | | | |
| Colonel hors classe | A | 1 | 1" |
| Colonel | | 0 | 0 |
| Lieutenant-colonel | | 2 | 2" |
| Commandant | | 6 | 6 |
| Capitaine | | 2 | 2 |
| Médecin de classe normale | | 1 | 0 |
| Pharmacien de classe normale | | 1 | 1 |
| Infirmier de classe normale | | 1 | 0* |
| Lieutenant hors classe | B | 0 | 0 |
| Lieutenant 1ère classe | | 5 | 4 |
| Lieutenant 2ème classe | | 8 | 8 |
| Adjudant-chef et Adjudant | C | 25 | 24 |
| Sergent-chef et Sergent | | 27 | 27 |
| Caporal-chef | | 1 | 1 |
| Caporal | | 15 | 13* |
| **TOTAL FILIERE SAPEURS-POMPIERS** | | **95** | **89** |
| | | | |
| **FILIERE ADMINISTRATIVE** | | | |
| Attaché principal | A | 2 | 1 |
| Attaché | | 0 | 0 |
| Rédacteur principal 1ère classe | B | 2 | 1 |
| Rédacteur principal 2ème classe | | 2 | 2 |
| Rédacteur | | 2 | 2 |
| Adjoint administratif ppal 1ère classe | C | 5 | 5 |
| Adjoint administratif ppal 2ème classe | | 8 | 8 |
| Adjoint administratif | | 10 | 10 |
| **TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE** | | **31** | **29** |
| | | | |
| **FILIERE TECHNIQUE** | | | |
| Ingénieur principal | A | 2 | 2 |
| Technicien principal de 1ère classe | B | 2 | 2 |
| Technicien principal 2ème classe | | 2 | 2 |
| Technicien | | 2 | 1* |
| Agent de maîtrise principal | C | 2 | 2 |
| Agent de maîtrise | | 2 | 2 |
| Adjoint technique ppal 1ère classe | | 7 | 5* |
| Adjoint technique ppal 2ème classe | | 5 | 4* |
| Adjoint technique | | 9 | 7** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **TOTAL FILIERE TECHNIQUE** | | **33** | **27** |
| | | | |
| **TOTAL AGENTS** | | **159** | **145** |
| | | | |
| **VOLONTAIRES SERVICE CIVIQUE** | | **3** | **1** |
| | | | |
| **EMPLOIS D'AVENIR** | | **2** | **2** |
| | | | |
| **EFFECTIF TOTAL** | | **164** | **148** |

* un poste occupé par un agent contractuel
** deux postes occupés par des agents contractuels
" un agent détaché sur un emploi fonctionnel

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

REUNION DU 21 JUIN 2018

CASDIS du 21 JUIN 2018
Procès-verbal du rapport n° 1

# APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE DU 15 MARS 2018

Mme la 1ère vice-présidente Maryse OLIVEIRA ouvre la séance du Conseil d'Administration. Elle présente les excuses des membres absents.

Aucune observation n'ayant été faite par les membres du Conseil d'Administration, les documents reçus par les services de la Préfecture chargés du Contrôle de Légalité le 20 mars 2018 sont définitivement adoptés comme procès-verbaux de la réunion du 15 mars 2018, à l'unanimité des membres présents.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé: Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 21 JUIN 2018
Procès-verbal du rapport n° 3

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 21 JUIN 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTING

M. Jean Michel BOUVIER - M. Claude DUVAL - Mme Monique GUIBOUT - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - M. Pierre MENAGER - Mme Béatrice METAYER - M. Christine ROIMIER

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Capitaine Eric GUAIS - Lieutenant Daniel SALMON - Adjudant Anthony FONTAINE

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Yves GOASDOUE - M. Jean LAMY - M. Jean SELLIER - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°3

## RAPPORT SUR L'ETAT DU SDIS DE L'ORNE
## (BILAN SOCIAL)
## ANNEE 2017

# RAPPORT SUR L'ETAT DU SDIS DE L'ORNE (BILAN SOCIAL) ANNEE 2017

L'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit tous les deux ans une présentation au Comité Technique du rapport sur l'état du SDIS (bilan social). J'ai l'honneur de vous communiquer la synthèse établie au titre de l'année 2017.

## I - LES PERSONNELS

Le SDIS de l'Orne était composé, au 31 décembre 2017, de 146 personnels permanents, 2 emplois d'avenir et de 4 personnels contractuels.
La répartition des agents du SDIS par filière était la suivante :

Depuis le dernier bilan, l'effectif global est stable. Le nombre d'agents en catégorie B ou C

| | | Homme(s) | Femme(s) | Total | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Filière Administrative | Attachés | 1 | 0 | 1 | 29 | 19,86% |
| | Rédacteurs | 1 | 5 | 6 | | |
| | Adjoints administratifs | 5 | 17 | 22 | | |
| Filière Technique | Ingénieurs | 1 | 1 | 2 | 29 | 19,86% |
| | Techniciens | 5 | 0 | 5 | | |
| | Agents de maîtrise | 4 | 0 | 4 | | |
| | Adjoints techniques | 11 | 7 | 18 | | |
| Filière Sapeurs-pompiers | Emplois fonctionnnels | 2 | 0 | 2 | 88 | 60,27% |
| | Capitaine à Ltn-colonel | 9 | 0 | 9 | | |
| | Médecin et Pharmacien | 0 | 1 | 1 | | |
| | Lieutenants | 12 | 0 | 12 | | |
| | Sous-officiers | 51 | 0 | 51 | | |
| | Sapeurs et caporaux | 13 | 0 | 13 | | |
| TOTAL | | 115 | 31 | 146 | | |
| | | 78,77% | 21,23% | 100% | | |

(encadrement intermédiaire) a évolué de 15 %.

Au cours de l'année 2017, 8 personnels ont quitté l'établissement alors que 8 recrutements ont été réalisés.

La répartition des personnels par classe d'âge est la suivante :

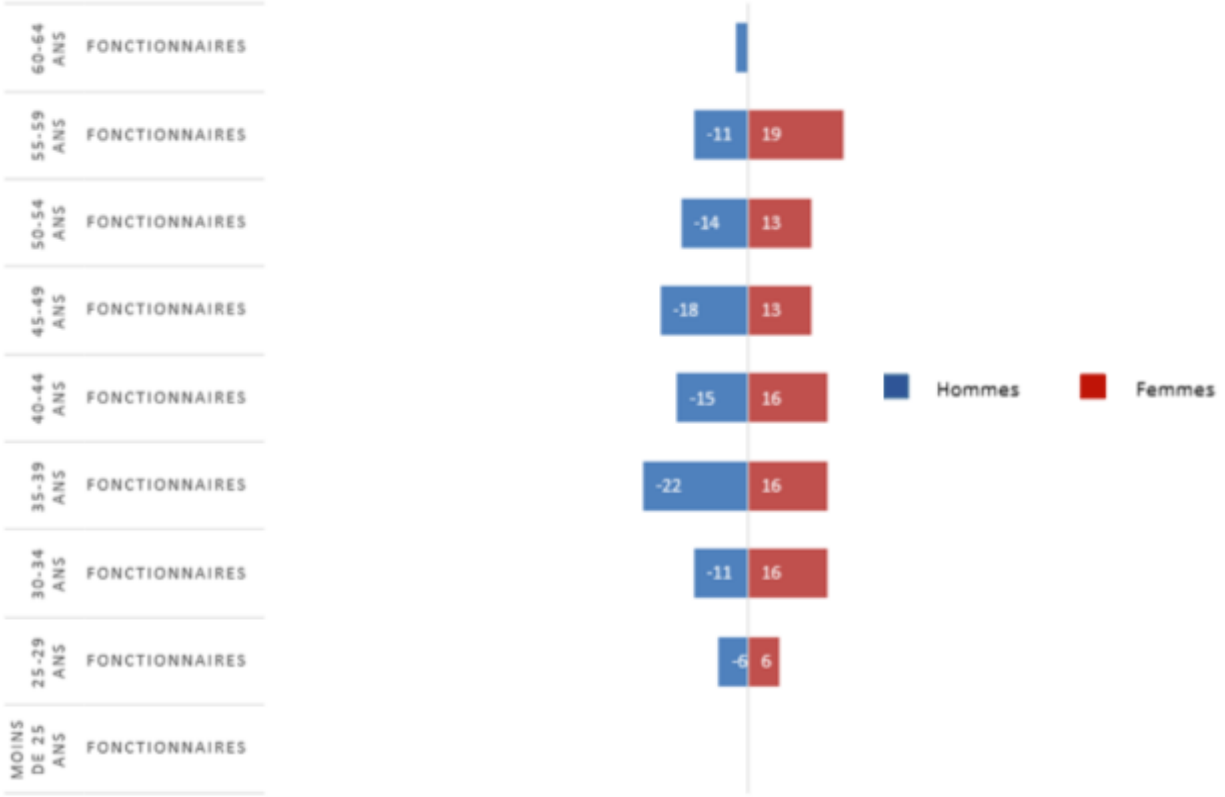


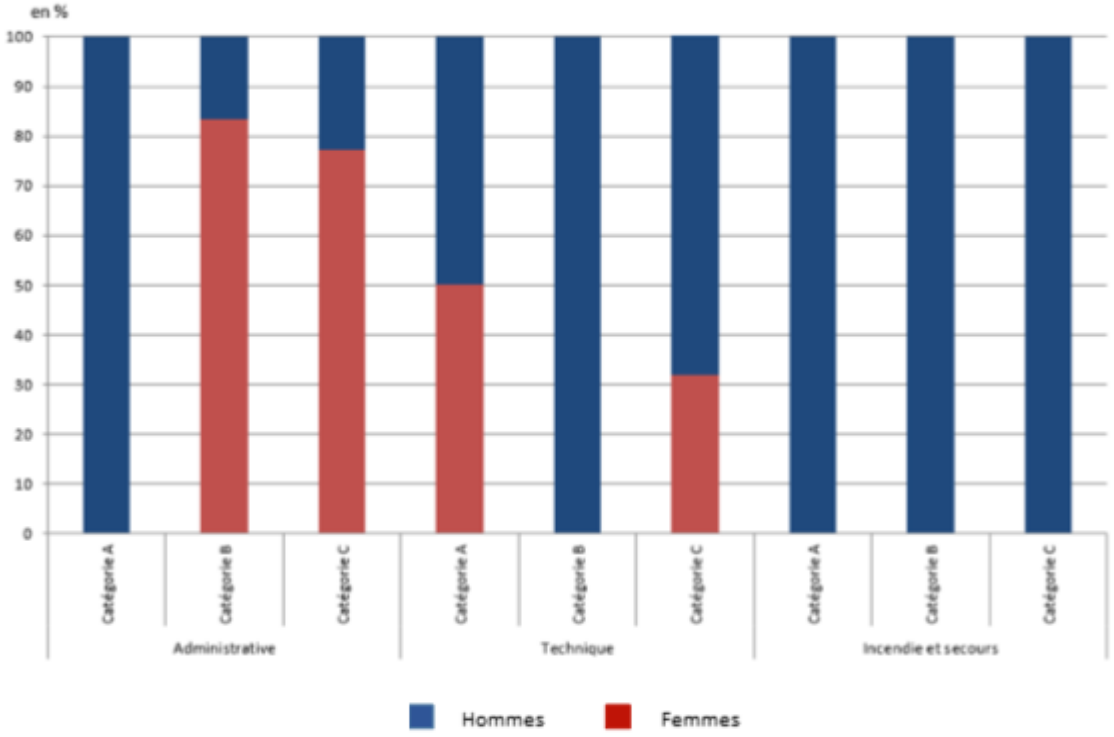

## II - TITULARISATIONS ET PROMOTIONS

L'année 2017 a vu la titularisation de 13 agents ainsi que :

- La promotion de grade de 22 agents
- L'avancement d'échelon de 77 agents.

Les avancements ont concerné 99 personnes, soit les deux tiers du personnel permanent.

## III - TRAVAILLEURS HANDICAPES

La collectivité doit répondre à une obligation règlementaire d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 %. Le SDIS compte dans ses effectifs 4 personnels pour une obligation règlementaire de 6 agents. Le SDIS sollicite des travailleurs protégés pour un partie de l'entretien des espaces verts et cotise au fond d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP).

## IV - LE TEMPS DE TRAVAIL

Conformément à la réglementation en vigueur, les personnels réalisent 1 607 heures de travail par an. La moitié des personnels effectuent un cycle de travail particulier apportant des contraintes (nuit, horaires décalés…).

Les personnels en service hors rang, toutes filières confondues disposent de 34 jours de congés et de 13 jours de RTT (Réduction du Temps de Travail), pour une durée hebdomadaire de travail de 39 heures. Au titre de l'année 2017, 2 personnels ont ouvert un Compte Epargne Temps (CET) et 74 jours ont été versés par l'ensemble des agents. Au 31 décembre, 17 agents disposent d'un CET, avec un nombre de jours épargnés qui s'élève à 492.

Un personnel de catégorie C s'est vu refuser son maintien en temps partiel pour des raisons de nécessité de service.

Deux agents ont expérimenté la mise en œuvre du télétravail, avec un élargissement des possibilités à tous les services à compter du 1er janvier 2018.

L'année 2017 a conduit à la réalisation de 5 400 heures supplémentaires, par les personnels de catégorie C. Plus de 85 % de ces heures ont été réalisées par les sapeurs-pompiers professionnels en garde postée.

## V - LA PREVENTION DES RISQUES

Le SDIS de l'Orne dispose de 9 assistants ou conseillers de prévention et d'un médecin de prévention. Ces agents ont pu actualiser au cours de l'année le document unique d'évaluation des risques professionnels qui a été créé en 2010.

Une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques commence à être initiée au sein de notre établissement, tout comme la prévention des risques liés à l'activité physique.

Cependant, le SDIS de l'Orne a du faire face à 13 accidents représentant 358 jours d'arrêts de travail. Si le nombre d'accidents est constant, le nombre de jours d'arrêts de travail a été divisé par deux.

## VI - LES ABSENCES AU TRAVAIL

En 2017, 2 364 jours d'absence sont comptabilisés. Des situations individuelles longues contribuent à faire évoluer le nombre total de jours d'absence à un niveau supérieur à l'année 2015 (+ 182 jours) alors que le nombre d'agents ayant été en arrêt est stable. L'évolution favorable de l'état de santé des agents ou leur départ à la retraite conduiront à faire diminuer le nombre de jours d'absence.

La répartition par motif d'absence et par tranche d'âge :

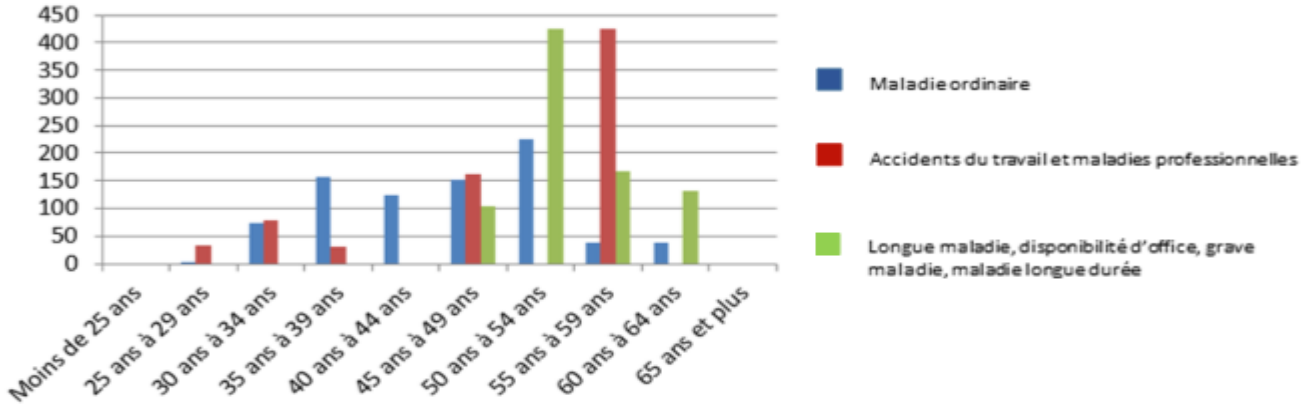


## VII - LA FORMATION

Au cours de l'année, 1 194 jours de formation ont été suivis par les personnels permanents :

- 184 jours pour les personnels de catégorie A
- 205 jours pour les personnels de catégorie B
- 805 jours pour les personnels de catégorie C

Il est à noter que 56 jours de formation ont été dispensés aux emplois d'avenir, au cours de l'année.

La majorité des formations est organisée en interne (58 %). Le SDIS sollicite également des organismes extérieurs (23 %) et le CNFPT (19 %), proportion qui augmente au regard des formations spécifiques nécessaires et au partenariat de formation professionnelle territorialisée.

Le budget consenti à la formation des personnels permanents du SDIS s'élève à 129 112 € pour l'année 2017.

## VIII - L'ACTION SOCIALE

Le SDIS de l'Orne participe au financement du comité d'œuvres sociales. De plus, 84 agents (13 de catégorie A, 16 de catégorie B et 55 de catégorie C) ont pu bénéficier d'une participation au financement de leur mutuelle.

Le bilan social est consultable, dans son intégralité, par chacun des membres du conseil d'administration du SDIS de l'Orne auprès du service des ressources humaines.

**AGIR**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne, prennent acte de la communication qui leur a été faite concernant le rapport sur l'état du SDIS de l'Orne.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé: Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 21 JUIN 2018
Procès-verbal du rapport n° 4

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 21 JUIN 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTING

M. Jean Michel BOUVIER - M. Claude DUVAL - Mme Monique GUIBOUT - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - M. Pierre MENAGER - Mme Béatrice METAYER - M. Christine ROIMIER

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Capitaine Eric GUAIS - Lieutenant Daniel SALMON - Adjudant Anthony FONTAINE

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Yves GOASDOUE - M. Jean LAMY - M. Jean SELLIER - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°4

## MISE A DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS ET HUMAINS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « L'INCENDIAIRE »

CASDIS du 21 JUIN 2018
Procès-verbal du rapport n° 4

# MISE A DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS ET HUMAINS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « L'INCENDIAIRE »

Dans l'objectif d'organiser une course nature à obstacles accessible au plus grand nombre, une association dénommée « L'INCENDIAIRE » a été créée en partenariat avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Orne.

Cette association a organisé pour la première fois cette manifestation en juin 2013 autour du plan d'eau de la FERTE MACE.

Cette épreuve, conçue pour le grand public à la recherche de dépassement de soi, sans idée de performance chronométrique, ne cesse de rencontrer un succès grandissant.

Une sixième épreuve est d'ores et déjà programmée, **le samedi 15 septembre 2018** à la FERTE MACE.

Dans ce contexte, il est proposé que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne puisse apporter une aide matérielle et humaine à l'organisation de cette manifestation qui valorise l'image des sapeurs-pompiers ornais et participe au développement du volontariat.

Cette participation gracieuse se traduit par :

- La mise à disposition d'un dispositif de secours médicalisé le jour de la manifestation ;
- La fourniture de moyens matériels pour la préparation et l'organisation des épreuves ;
- Une convention vient cadrer l'étendue de la participation du SDIS à cette manifestation.

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'adopter ces propositions et d'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

AGIR

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé: Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 21 JUIN 2018
Procès-verbal du rapport n° 5

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 21 JUIN 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTING

M. Jean Michel BOUVIER - M. Claude DUVAL - Mme Monique GUIBOUT - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - M. Pierre MENAGER - Mme Béatrice METAYER - M. Christine ROIMIER

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Capitaine Eric GUAIS - Lieutenant Daniel SALMON - Adjudant Anthony FONTAINE

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Yves GOASDOUE - M. Jean LAMY - M. Jean SELLIER - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N°5

## CONVENTION ENTRE LE LYCEE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES ET LE SDIS DANS LE CADRE DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « METIERS DE LA SECURITE »

CASDIS du 21 JUIN 2018
Procès-verbal du rapport n° 5

# CONVENTION ENTRE LE LYCEE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES ET LE SDIS DANS LE CADRE DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « METIERS DE LA SECURITE »

Le baccalauréat professionnel « métiers de la sécurité » a été créé par l'arrêté du 19 mars 2014, en remplacement du baccalauréat professionnel « sécurité prévention ». Cette formation permet de préparer les élèves à l'exercice des différents métiers de la sécurité privée, publique ou civile, sans toutefois les exonérer des concours de recrutement.

Le référentiel de formation prévoit des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) afin de permettre aux élèves d'apprendre à mobiliser leurs acquis dans des situations réelles. Ces périodes, d'une durée totale de vingt-deux semaines sont réparties sur les trois années de formation et entre les différents services de sécurité.

L'élève qui choisit en fin de classe de première l'option « sécurité civile » doit être titulaire en fin de cursus du diplôme d'équipier de sapeurs-pompiers volontaires.

Le Lycée Saint-François-de-Sales d'Alençon a demandé au SDIS de l'Orne, dans la continuité du partenariat engagé depuis septembre 2013, de reconsidérer les conditions financières pour les promotions 2017-2020 et 2018-2021.

Afin de permettre le maintien de cette filière, il vous est proposé les aménagements suivants :

- le SDIS assurerait les sélections et des cours théoriques au sein du Lycée en complément des périodes de PFMP au sein du SDIS, les formateurs étant rémunérés par le Lycée ;
- le Lycée serait redevable au SDIS de l'Orne d'une participation financière, correspondant aux semaines de PFMP réalisées au sein du SDIS pour les années de PREMIERE et de TERMINALE.

Le projet de convention encadrant la formation de ces promotions vous est proposé en annexe. Le détail de la participation financière du Lycée est précisé dans ce projet de convention.

AGIR

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider les modalités de participation financière du Lycée Saint-François-de-Sales, telles que précisées dans le projet de convention joint ;
- d'autoriser le Président à signer la convention pour les années scolaires 2017-2020 et 2018-2021 entre le Lycée Saint-François-de-Sales et le SDIS dans la cadre du baccalauréat professionnel « métiers de la sécurité » ;
- d'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé: Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 21 JUIN 2018
Procès-verbal du rapport n° 6

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 21 JUIN 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTING

M. Jean Michel BOUVIER - M. Claude DUVAL - Mme Monique GUIBOUT - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - M. Pierre MENAGER - Mme Béatrice METAYER - M. Christine ROIMIER

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Capitaine Eric GUAIS - Lieutenant Daniel SALMON - Adjudant Anthony FONTAINE

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Yves GOASDOUE - M. Jean LAMY - M. Jean SELLIER - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N° 6

## SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

## VALIDATION DES RÉFÉRENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION POUR LES FORMATIONS D'OPÉRATEURS DE SALLE OPÉRATIONNELLE ET D'OPÉRATEURS DE COORDINATION OPÉRATIONNELLE EN POSTE DE COMMANDEMENT TACTIQUE

CASDIS du 21 JUIN 2018
Procès-verbal du rapport n° 6

# SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

## VALIDATION DES RÉFÉRENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION POUR LES FORMATIONS D'OPÉRATEURS DE SALLE OPÉRATIONNELLE ET D'OPÉRATEURS DE COORDINATION OPÉRATIONNELLE EN POSTE DE COMMANDEMENT TACTIQUE

L'arrêté du 13 décembre 2016 relatif à la formation aux systèmes d'information et de communication institue cinq formations :

1. Opérateur de salle opérationnelle ;
2. Chef de salle opérationnelle ;
3. Opérateur de coordination opérationnelle en poste de commandement tactique ;
4. Officier des systèmes d'information et de communication ;
5. Commandant des systèmes d'information et de communication ;

Son article 3 précise que les trois premières formations peuvent être assurées par les SDIS.

L'article 4 précise également que les **référentiels internes de formation** sont élaborés par l'organisme chargé de la formation. Son article 5 stipule en outre que des évaluations, organisées par l'organisme de formation, valident l'acquisition des compétences du stagiaire et conduisent à la délivrance d'un diplôme dans les conditions définies dans le **référentiel de certification** .

Le SDIS de l'Orne souhaitant délivrer les formations « d'**opérateur de salle opérationnelle** » et « d'**opérateur de coordination opérationnelle en poste de commandement tactique** », il vous est proposé, pour approbation, les référentiels internes de formation et de certification ci-joints.

Le référentiel interne de certification sera annexé au règlement de formation départemental.

**AGIR**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité valider les référentiels internes de formation et de certification relatifs aux formations d'opérateur de salle opérationnelle et d'opérateur de coordination opérationnelle en poste de commandement tactique ».

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente,

Signé: Maryse OLIVEIRA

CASDIS du 21 JUIN 2018
Procès-verbal du rapport n° 7

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 21 JUIN 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTING

M. Jean Michel BOUVIER - M. Claude DUVAL - Mme Monique GUIBOUT - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - M. Pierre MENAGER - Mme Béatrice METAYER - M. Christine ROIMIER

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Capitaine Eric GUAIS - Lieutenant Daniel SALMON - Adjudant Anthony FONTAINE

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Yves GOASDOUE - M. Jean LAMY - M. Jean SELLIER - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N° 7

## SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE SECURITAS

CASDIS du 21 JUIN 2018
Procès-verbal du rapport n° 7

# SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE SECURITAS

Les sapeurs-pompiers volontaires constituent un élément clé du maillage du territoire ornais permettant d'assurer des secours en tout point du département et à tout moment. Ainsi, ils représentent 94 % des effectifs de sapeurs-pompiers et participent à plus de 86 % des interventions du SDIS de l'Orne.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne compte parmi ses effectifs 24 sapeurs-pompiers volontaires issus de la société SECURITAS.

Par ailleurs, de par leur formation, leurs compétences, leur expérience opérationnelle et leur sens du service les sapeurs-pompiers volontaires présentent un profil leur permettant d'être intégrés facilement au sein des métiers de la sécurité, pour lesquels ils ont une forte capacité d'adaptation.

La pérennisation du volontariat chez les sapeurs-pompiers constitue un enjeu majeur de société, notamment dans les territoires ruraux. Il est important de conforter l'engagement des quelques 1 400 pompiers volontaires du département, clé de voûte du modèle français de sécurité civile. Ce modèle est aujourd'hui le seul à même de garantir tant la distribution des secours au quotidien, que la mobilisation exceptionnelle nécessaire pour faire face à un évènement majeur.

Plusieurs textes ont permis d'améliorer la situation des sapeurs-pompiers volontaires afin de promouvoir le volontariat. Il apparaît néanmoins que de nombreux volontaires éprouvent des difficultés à concilier leurs missions avec les impératifs de la vie professionnelle qui motivent souvent le non renouvellement des engagements.

C'est pourquoi, la présente convention veille notamment à renforcer et à faciliter la compatibilité entre la disponibilité indispensable au bon fonctionnement de la société SECURITAS et l'engagement citoyen de ses employés en qualité de sapeur-pompier volontaire. Elle comporte trois volets :

- La disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, que ce soit pour participer aux missions opérationnelles ou aux actions de formation ;
- Un partenariat dans les domaines de la formation entre la société Sécuritas, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Orne et le SDIS ;
- La promotion du volontariat et le retour à l'emploi des sapeurs-pompiers volontaires ornais qui en sont privés.

Le projet de convention annexé au présent rapport détaille ces trois volets et les conditions de leur mise en œuvre. Il est en cours de validation par les instances de la société Sécuritas.

**AGIR**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver le projet de partenariat avec la société Sécuritas ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la société Sécuritas dans le respect des dispositions présentées dans le projet annexé ;
- D'autoriser le Président à signer tout document ou toute pièce nécessaire à la mise en œuvre du partenariat et de sa convention.

Pour le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
et par délégation,
la 1ère Vice-Présidente

Signé: Maryse OLIVEIRA.

CASDIS du 21 JUIN 2018
Procès-verbal du rapport n° 10

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 21 JUIN 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTING

M. Jean Michel BOUVIER - M. Claude DUVAL - Mme Monique GUIBOUT - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - M. Pierre MENAGER - Mme Béatrice METAYER - M. Christine ROIMIER

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Capitaine Eric GUAIS - Lieutenant Daniel SALMON - Adjudant Anthony FONTAINE

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Yves GOASDOUE - M. Jean LAMY - M. Jean SELLIER - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N° 10

## CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MORTAGNE AU PERCHE

CASDIS du 21 JUIN 2018
Procès-verbal du rapport n° 10

# CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MORTAGNE AU PERCHE

Le Conseil d'Administration du 7 décembre 2016 a validé la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Mortagne au Perche et la création de l'autorisation de programme N°16 pour réaliser ce projet.

Le 25 janvier 2018, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. a accepté le terrain proposé par la CDC dans le cadre de cette opération.

Dans la continuité de la procédure nécessaire à la construction de ce centre d'incendie et de secours, un avis d'appel public à la concurrence a été diffusé le 20 mars 2018 au BOAMP relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction du centre d'incendie et de secours de Mortagne au Perche.

La date limite de dépôt des offres étant fixée au 23 avril 2018 à 12h00.

La Commission Technique chargée d'établir le classement des offres s'est réunie le jeudi 14 juin 2018.

Elle était composée des membres de la Commission d'Appel d'Offres du S.D.I.S., d'un élu de la Commune et d'un représentant de la CDC de Mortagne au Perche.

**AGIR**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer le présent marché avec le cabinet d'architecte qui a été proposé par le Commission Technique, aux conditions qui vous seront communiquées en séance.
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre et à la bonne exécution de ce marché.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
La 1ère Vice-Présidente,

Signé: Maryse OLIVEIRA.

CASDIS du 21 JUIN 2018
Procès-verbal du rapport n° 11

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations**

**du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**SÉANCE DU 21 JUIN 2018**

**MEMBRES PRÉSENTS,** sous la présidence de Mme Maryse OLIVEIRA, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Mme Chantal CASTELNOT – Préfète de l'Orne,

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTING

M. Jean Michel BOUVIER - M. Claude DUVAL - Mme Monique GUIBOUT - Mme Marie-Thérèse MAYZAUD - M. Pierre MENAGER - Mme Béatrice METAYER - M. Christine ROIMIER

Madame GOASDOUE, payeur départemental

Colonel Sébastien PLANCHON, Directeur Départemental Adjoint
Docteur Philippe COUTON, médecin-chef par intérim
Capitaine Dominique GROUTEL, Président de l'UDSP
Capitaine Eric GUAIS - Lieutenant Daniel SALMON - Adjudant Anthony FONTAINE

**MEMBRES EXCUSES** :
M. Christophe de BALORRE, Président
Mme Marie-Thérèse de VALLAMBRAS - M. Yves GOASDOUE - M. Jean LAMY - M. Jean SELLIER - Adjudant-chef Christian JOURDAIN - Sergent Fabien PETIT

## PROCÈS-VERBAL DU RAPPORT N° 11

## CESSION D'UN VEHICULE REFORME A TITRE GRATUIT

CASDIS du 21 JUIN 2018
Procès-verbal du rapport n° 11

# CESSION D'UN VEHICULE REFORME A TITRE GRATUIT

Le véhicule de liaison hors route (VLHR) affecté au centre de secours de Tourouvre Haut Perche doit être réformé.

Ce véhicule 4x4 de type TOYOTA (immatriculé 5379 RR 61) a été mis en circulation le 21 mars 1990 et est donc âgé de 28 ans.

Cet engin ayant été acquis à l 'époque par l'Amicale des sapeurs-pompiers du centre de secours de Tourouvre Haut Perche et, intégré dans le parc du S.D.I.S. lors de la départementalisation du matériel, cette association sollicite la cession de ce véhicule à titre gratuit à l'issue de sa réforme.

**AGIR**

Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, d'autoriser la cession à titre gratuit d'un véhicule 4x4 de type TOYOTA (5379 RR 61) réformé à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Tourouvre Haut Perche.

Pour le Président du CASDIS de l'Orne,
et par délégation,
La 1ère Vice-Présidente,

Signé: Maryse OLIVEIRA.

# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ORNE

---

Etablissement public administratif départemental

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne
12, Rue Philippe Lebon – 61000 ALENCON
02.33.81.35.00
Directeur de la publication :
Christophe de BALORRE, Président
Rédacteur en chef :
Colonel Didier RICHARD, DDSIS
Mme Virginie GUYON-DANIEL, assistante de direction
Dépôt légal : 30-06-2018
Tirage à  exemplaires
Publication gratuite